



FORMATION SPÉCIALISÉE DU CSA-GN

27 MARS 2025

Déclaration liminaire

Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs,

En 1^{er} lieu, le **SNPC FO GENDARMERIE** présente ses plus sincères condoléances à la famille et aux collègues de Julien SPANNEUT décédé le 07 janvier dernier dans l'exercice de ses fonctions.

Ce drame nous rappelle que les conditions de sécurité des personnels doivent être scrupuleusement mises en œuvre et contrôlées. Le **SNPC FO GENDARMERIE** s'étonne que les membres de la FS compétente n'aient pas été informés des circonstances de l'accident. L'enquête administrative SST ne semble pas avoir été engagée car aucun des élus n'a été convoqué pour y participer.

Le **SNPC FO GENDARMERIE** insiste sur l'impérieuse nécessité d'équiper avec le matériel ad'hoc les personnels appelés à travailler de manière isolée.

Lors de la 1^{ère} FS des écoles, le **SNPC FO GENDARMERIE** avait demandé le développement, par le CPMGN, d'une application d'alarme pour travailleur isolé, compatible avec les NEO2. Faute de moyens et de temps, le CPMGN avait décliné la proposition.

Le **SNPC FO GENDARMERIE** réitère cette demande en proposant que soit étudiée la possibilité de confier à un polytechnicien, après sa formation militaire à l'AMGN, le développement de ce dispositif.

Le **SNPC FO GENDARMERIE** souhaite rappeler le rôle central de cette FS et rappelle que les chefs de bureau ou de section SST doivent être présents ou connectés. Leur participation permettrait certainement d'assurer encore mieux leur rôle de conseiller technique du commandement.

Comme évoqué lors des dernières séances, le **SNPC FO GENDARMERIE** souhaite savoir si un calendrier des FS SST a été présenté au président de cette instance pour validation ? Pour mémoire, cette demande s'inscrivait dans une logique de cohérence permettant aux membres élus à plusieurs FS de répondre favorablement aux convocations des présidents.

Le **SNPC FO GENDARMERIE** souhaite remercier le BSST pour la production du guide méthodologique des visites des formations et espère que les visites à venir se dérouleront dans des conditions optimales.

Le **SNPC FO GENDARMERIE** déplore des décisions locales qui mènent à réduire, voire supprimer, le télétravail des personnels civils pour des motifs pas toujours justifiés. Le **SNPC FO GENDARMERIE** rappelle que le télétravail est un mode différent d'organisation des services mais reste un jour travaillé qu'il soit positionné un lundi, un mercredi ou un vendredi. Il est plus qu'urgent que les N+1 prennent conscience de leur rôle en distribuant les missions et en s'assurant de leur réalisation. Le **SNPC FO GENDARMERIE** attend beaucoup du prochain GT sur le télétravail.

Le **SNPC FO GENDARMERIE** dénonce l'oubli des personnels civils employés dans les CSAG en matière de SST. Rattachés auprès des SGAMI, les CSAG ne font l'objet d'aucune attention de leur part. Le **SNPC FO GENDARMERIE** demande que cette situation soit clarifiée afin que les personnels civils GN dans les CSAG bénéficient des mêmes dispositions que leurs collègues du P152.

Le **SNPC FO GENDARMERIE** demande que cette déclaration liminaire soit annexée au PV de séance.

Merci pour votre écoute !!!